



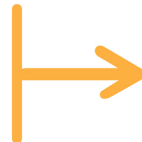
Le contrôle des revenus : Mode d'emploi

L'accès aux avantages de la politique tarifaire exige la déclaration des revenus des personnes ayant l'obligation d'entretien directe ou indirecte de l'enfant accueilli. Les prestations d'accueil sont subventionnées par des fonds publics. Les facturations mensuelles font office d'acomptes, le fonctionnement est le même que celui des impôts.

Pour les personnes ne souhaitant pas déclarer leurs revenus voire fournir les justificatifs, le tarif maximum est appliqué. Un simulateur tarifaire est disponible sur www.reseautoblerones.ch (espace parents).

À L'INSCRIPTION DÉFINITIVE

Annoncez votre situation familiale et tous les revenus annuels bruts provisoires, avec les pièces justificatives ;



À envoyer à votre structure d'accueil

DURANT L'ANNÉE

Annoncez tous les changements significatifs (adresse, taux d'activité, salaire/revenus, composition du ménage) et transmettez tous les justificatifs ;

CONTRÔLE ANNUEL DES REVENUS

Chaque année, sur demande du réseau, fournissez tous les documents définitifs requis (un formulaire vous est transmis dans le premier trimestre) ;



Envoyez les documents définitifs au réseau : revenus@reseautoblerones.ch (en format PDF)

A défaut de la déclaration de vos revenus ou en l'absence de pièces justificatives de l'année sous révision, vos revenus seront majorés rétroactivement.



La facturation des prestations, comment ça marche ?

Les prestations sont facturées sur la base du revenu déterminant annuel provisoire. Les modifications de votre situation personnelle et financière durant l'année ont une répercussion directe sur le montant de votre facture, notamment :

- l'augmentation/diminution de salaire/revenus
- le changement de taux d'activité
- la modification de la composition du ménage
- le changement d'adresse

Les factures mensuelles (acomptes) sont établies sur la base du revenu déterminant annuel provisoire.

Après contrôle de vos revenus annuels définitifs, votre situation montre :

Une diminution
du revenu
déterminant



Vous recevez
une note
de crédit

Une augmentation
du revenu
déterminant



Vous recevez
une facture
corrective